



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Abdel BABACI  
M. Fabien PIVETTE pouvoir à Jean Jules MORTEO  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphane CARTEADO  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR  
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Sophie LEVASSEUR

**Absente** : Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas LHERBIER,

**N°20241610-47 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du SIAEP**

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2224-5,

**Considérant** que le maire doit présenter au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

**Considérant** le rapport annuel du SIAEP pour l'année 2023 présenté par Monsieur Pascal VAUZELLE, Maire Adjoint et qui contient les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs permettant :

- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les caractéristiques générales du service public et sont abordés les volets suivants :

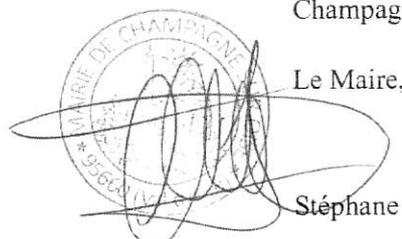
- la tarification et recettes du service,
- les indicateurs de performance,
- et le financement des investissements.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.**

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 17 octobre 2024

  
Le Maire,  
Stéphane CARTEADO

